

Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson, lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le jeudi 22 mai 2008

Deuxième session de la 56^e législature Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le jeudi 22 mai 2008

13 h

Prière.

M. Williams (Kent-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de la province qui s'opposent à la prospection et à l'exploitation minière d'uranium au Nouveau-Brunswick. (Pétition 24.)

M^{me} Dubé (Edmundston—Saint-Basile) dépose sur le bureau de la Chambre, au nom de l'école intermédiaire de Sunny Brae, une pétition d'élèves et de membres du personnel enseignant d'écoles primaires et d'écoles intermédiaires de Moncton et des environs, qui sont contre les mines d'uranium et l'exploitation minière d'uranium au Nouveau-Brunswick. (Pétition 25.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. Northrup:

65, Loi sur le Fonds de fiducie pour la distribution d'eau dans la région de Penobsquis.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, à la suite des affaires émanant de l'opposition, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Ressources naturelles, du ministère de l'Approvisionnement et des Services, de la Société de développement régional et du ministère des Finances.

Conformément à l'avis de motion 75, M. Steeves, appuyé par M. Betts, propose ce qui suit :

attendu qu'un environnement salubre et sain est une préoccupation importante et que l'air pur et l'eau propre sont essentiels pour le mieuxêtre des gens du Nouveau-Brunswick;

attendu que le ministre des Ressources naturelles a déclaré qu'une «majorité silencieuse» appuie la prospection d'uranium au Nouveau-Brunswick;

attendu que des milliers de personnes du Nouveau-Brunswick ont exprimé leur opposition à la prospection d'uranium dans la province au moyen de lettres, de courriels, d'appels téléphoniques et de leur présence à des rencontres publiques ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement de tenir un référendum provincial pour savoir si les gens du Nouveau-Brunswick veulent que le gouvernement continue de permettre la prospection d'uranium dans la province du Nouveau-Brunswick.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Kenny, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. Robichaud invoque le Règlement; il soutient que l'hon. M. Albert utilise un téléphone cellulaire à la Chambre. Le président suppléant statue que le rappel au Règlement est bien fondé et signale aux parlementaires que l'utilisation de cellulaires est interdite à la Chambre.

Après un autre laps de temps, l'hon. M. Arseneault, appuyé par l'hon. M. Haché, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 75 soit amendée comme suit :

par la substitution, au deuxième paragraphe du préambule, de ce qui suit :

« attendu que le ministre des Ressources naturelles a dit : Nous croyons vraiment au processus en place pour protéger la santé et la sécurité de la population et de l'environnement ; » ;

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à tout ce qui suit «gouvernement», du passage suivant : «d'assurer aux gens du Nouveau-Brunswick que l'aménagement d'une mine d'uranium ou d'une autre installation minière ne sera autorisé au Nouveau-Brunswick que si le gouvernement est convaincu que l'environnement et la santé de notre population ne seront pas compromis. »

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Fraser assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté par le vote nominal suivant :

DOTTE OF

	POUR : 29	
M. MacIntyre	l'hon. M ^{me} Schryer	l'hon. M. Doucet
l'hon. V. Boudreau	l'hon. M. Lamrock	l'hon. M. Foran
l'hon. S. Graham	l'hon. M. Burke	l'hon. M. Stiles
l'hon. M. Murphy	l'hon. M. Keir	M ^{me} Lavoie
l'hon. M. Byrne	l'hon. M. Albert	M. Miles
l'hon. C. Robichaud	l'hon. M. Arseneault	M ^{me} M ^{ac} Alpine-Stiles
l'hon. M. Haché	M. A. LeBlanc	M. Collins
l'hon. D. Landry	M. B. LeBlanc	M. Fraser
l'hon. M. McGinley	M. Kenny	M. Brewer
l'hon. M. Doherty	l'hon. M. Ouellette	

	CONTRE: 21	
M. Mockler	M. MacDonald	M. Alward
M. D. Graham	${ m M}^{ m me}$ Blaney	M. Fitch
M. Volpé	$\mathbf{M}^{ ext{me}}$ Poirier	M. Betts
M. Harrison	M. Holder	M. Northrup
M. Robichaud	$\mathbf{M}^{ ext{me}}$ $\mathbf{D}\mathbf{u}\mathbf{b}$ é	M. Olscamp
M. Ashfield	M. Carr	M. Urquhart
M. Steeves	M. Williams	M. C. Landry

Le président met en discussion la motion 75 amendée, dont voici le texte :

attendu qu'un environnement salubre et sain est une préoccupation importante et que l'air pur et l'eau propre sont essentiels pour le mieuxêtre des gens du Nouveau-Brunswick;

attendu que le ministre des Ressources naturelles a dit : Nous croyons vraiment au processus en place pour protéger la santé et la sécurité de la population et de l'environnement ;

attendu que des milliers de personnes du Nouveau-Brunswick ont exprimé leur opposition à la prospection d'uranium dans la province au moyen de lettres, de courriels, d'appels téléphoniques et de leur présence à des rencontres publiques ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement d'assurer aux gens du Nouveau-Brunswick que l'aménagement d'une mine d'uranium ou d'une autre installation minière ne sera autorisé au Nouveau-Brunswick que si le gouvernement est convaincu que l'environnement et la santé de notre population ne seront pas compromis.

La motion 75 amendée, mise aux voix, est adoptée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 14, *Loi modifiant la Loi sur le Fonds en fiducie pour l'Environnement*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Fraser, vice-président, assume sa suppléance.

La séance, suspendue d'office à 18 h, reprend à 19 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Fraser.

Après un certain laps de temps, M. Kenny prend la présidence.

Après un certain laps de temps, M. Fraser reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. Le président du comité, M. Fraser, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2008-2009 COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES	
Aménagement forestier	42 568 000
Aménagement de la pêche sportive et de la chasse	10 719 000
Gestion des ressources minières	5 106 000
Services généraux	8 326 000
Gestion des terres et aires naturelles	5 199 000
Aménagement régional	8 659 000
Coupe de bois par les premières nations	888 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Votés	81 412 000
MINISTÈRE DE L'APPROVISIONNEMENT ET DES SERVICES	
Administration	2 288 000
Services généraux	8 391 000
Groupe des bâtiments	94 754 000
Services gouvernementaux d'informatique	3 705 000
Moins : crédits législatifs	0
Votés	109 138 000
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	
Projets et activités de développement	51 763 000
Moins : crédits législatifs	0
Votés	51 763 000

FONDS DE ROULEMENT SOLDES MAXIMAUX

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT Approvisionnement et Services	
Algonquin Properties Limited	1 500 000
AVANCES DE PETITE CAISSE	
Ressources naturelles	30 000
STOCKS	
Ressources naturelles	510 000
Approvisionnement et Services	2 000 000
La Chambre adopte ces crédits.	
La séance est levée à 22 h.	

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 68

(21 mai 2008).